

Privilège—M^{me} Copps

M. le Président: Je tiens à être très prudent. Le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan).

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je serai bref. Je ne suis pas membre du comité, mais je suis député depuis quelques années et je préside un comité. Je dois dire, sans entrer dans le détail de l'avis de motion de privilège, qu'en tant que député j'estime, au contraire, que mes privilèges sont piétinés et rabaissés par une motion de privilège aussi frivole et aussi spécieuse que celle de l'opposition. Depuis le début de cette session, en vertu du nouveau Règlement, je n'ai jamais vu faire une telle montagne d'une chose aussi insignifiante par des *minus habens* parlementaires qui essaient de dénaturer le nouveau processus de réforme.

M. Murphy: Règlement.

M. Nowlan: Franchement, monsieur le Président, si les députés d'en face ne sont pas plus responsables dans l'interprétation des nouveaux domaines apportés par la réforme—qui n'est que provisoire—plus tôt nous en serons débarrassés et plus tôt nous reviendrons à l'ordre parlementaire de base et mieux cela vaudra.

Je dois dire à Votre Honneur, monsieur le Président, que vous avez posé au député qui vient de parler une question que je me posais en écoutant le député de Burnaby (M. Robinson) et la députée de Hamilton-Est (M^{me} Copps). J'ignore si la députée de Hamilton-Est est avocate, mais le député de Burnaby, lui, est avocat et membre du comité de la justice. Laisser entendre qu'un client ne peut être renseigné par son avocat sans altérer son témoignage, comme l'a donné à entendre le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) qui est lui aussi un avocat dont la compétence est contestable est un affront infligé à un parlementaire, à un avocat ou à n'importe qui oeuvrant dans le domaine juridique . . .

M. le Président: A l'ordre. La présidence se demande si le grand public serait étonné d'entendre un député se faire dire que sa compétence en tant qu'avocat est contestable, mais cette remarque pourrait créer une ambiance qui pourrait inciter d'autres députés à répondre dans la même veine. Je me rappelle que Shakespeare, il y a des centaines d'années, faisait dire à un de ses personnages: «Nous devrions tout d'abord pendre tous les avocats.» Je suis persuadé que le député ne voudrait pas aller si loin.

M. Nowlan: Je comprends, monsieur le Président, que votre rôle est de nous calmer car certains d'entre nous s'énervent un peu parfois. J'appartenais jadis à cette profession mais quant à moi c'est la dernière des vocations et le plus rapidement on en dégonflera l'importance et on la ramènera à la réalité, le mieux ce sera.

Je n'ai guère participé au débat de certains de ces rappels au Règlement, mais vous avez remarqué que mes propos n'étaient pas aussi mesurés que d'habitude. Toutefois, j'ai écouté durant une heure ces balivernes au sujet d'une réunion privée, comme mon ami de Scarborough l'a appelée, ce qui est tout à fait différent d'une réunion secrète. Il n'y a eu ni conclave secret, ni cabale, ni réunion sous le couvert de l'obscurité à l'ombre de

la Tour de la Paix et personne n'est entré par la porte arrière de l'Édifice Langevin pour tenter d'altérer des témoignages donnés au comité. Ce témoignage altéré, d'après la députée de Hamilton-Est, est censé se trouver dans des documents modifiés avant et après la comparution des témoins.

Il n'y a absolument pas matière à soulever la question de privilège en l'occurrence. On peut excuser de son intervention de cet après-midi l'honorable chef de l'opposition qui a passé une fin de semaine terriblement traumatisante à essayer de trouver à quelle enseigne il logeait sur la question du libre-échange ou sur n'importe quel sujet, sans parler de son poste de chef. Il est un député éminent à la Chambre des communes et, je pense, un membre de bonne réputation du barreau canadien. Mais prétendre que certains propos tenus par le député de Scarborough-Est (M. Hicks) constituent automatiquement matière à soulever la question de privilège, c'est une des argumentations les plus facétieuses et les plus superficielles que l'on ait jamais soutenues à la Chambre. Si le ton et la logique du débat ne s'améliorent pas, monsieur le Président, vous pouvez aussi bien couper complètement les caméras car les Canadiens seront dégoûtés complètement de nos délibérations.

• (1600)

Revenons-en au programme des travaux de la Chambre qui prévoit pour aujourd'hui une intéressante motion concernant la Société canadienne des Postes. Évidemment, les députés du Nouveau parti démocratique veulent faire de l'obstruction systématique en ce jour réservé à l'opposition. Je siégeais auparavant dans l'opposition, et quand nous avions un jour réservé à l'opposition, nous le traitions comme le saint des saints parce que le sujet à débattre nous tenait à coeur. Or l'opposition actuelle . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. L'intervention du député a été utile. Je pense qu'il convient probablement de demander aux députés de bien vouloir se calmer, afin de participer au débat. Je donne maintenant la parole au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper).

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je voudrais vous faire part de ce qui s'est passé à notre comité au sujet d'une nomination par décret du conseil. Selon moi, cela concerne ce sur quoi vous devrez trancher en ce qui a trait à cette question de privilège. La présidence décidera peut-être que les contacts qui ont eu lieu entre le cabinet du premier ministre et le témoin avant qu'il ne se présente devant le comité constituaient un abus de privilège, mais Votre Honneur pourrait également juger que ces contacts ont nui à l'efficacité du comité en l'empêchant de bien accomplir son travail.

C'est sur le second point que je voudrais formuler des observations. Un certain M. Spector, qui est maintenant haut fonctionnaire, a témoigné devant notre comité. Il était auparavant adjoint du premier ministre de la Colombie-Britannique, avant de devenir adjoint du premier ministre du Canada. Lorsqu'on lui a demandé au comité ce qu'il pensait de la politique gouvernementale, il a refusé de répondre.